



## LISTE DES DELIBERATIONS

---

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

-----

Par suite d'une convocation en date du **13 septembre 2022**, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Aviron se sont réunis à la Mairie le **19 septembre deux mille vingt-deux, à seize heures**, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président** du Centre Communal d'Action Sociale.

**Secrétaire :** Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à **l'unanimité**, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Il a été procédé à l'appel nominal des membres.

**Présents :** **Pour le Conseil Municipal :** M. Jean-Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Pierrot CANTINA - Mme BARET Christine - Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE

**Pour l'ORIAPA :** Mme Blandine HOARAU

**Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul :** M. Gidexe PERSEE - Mme Marie-Claude DALEVAN

**Pour le Club Les Amis :** M. Benoît THOMAS

**Procurations :** **Mme Suzie CUVELIER** a donné mandat à Mme Marcella MAZEAU – **M. René VLODY** a donné mandat à Mme Suzette RIVIÈRE

**Absents :**

- Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) - Mme Sophie PERSÉE (UDAF)  
- Mme Fabienne HAMILCARO (UDAF) – M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté)

Le Président a constaté le quorum.

*Hôtel de Ville*

& &  
&

## LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO	INTITULE	DECISION	
		ADOPTE	REJETE
01_190922	Adoption du procès-verbal de la séance du 21 Juin 2022	×	
02_190922	Adoption du budget supplémentaire 2022	×	
03_190922	Règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS et création d'une Commission Permanente	×	
04_190922	Modification du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS	×	
05_190922	Modification du forfait de prise en charge de Monsieur Jean Daniel DENNEMONT	×	
06_190922	Information du Président	Le Conseil prend acte de cette affaire	
07_190922	Information de changement de membre nommé du CCAS « COMITÉ RÉGIONAL SPORT ADAPTÉ »	Le Conseil prend acte de cette affaire	

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

La secrétaire de séance,

Christine BARET



Le Président

Eric FERRERE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; [greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr](mailto:greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.